



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 16798

Numéro SIREN : 440 072 643

Nom ou dénomination : 6-24 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 95029



20170950292016

DATE DEPOT : 10/10/2017

N° DE DEPOT : 95029

N° GESTION : 2015B16798

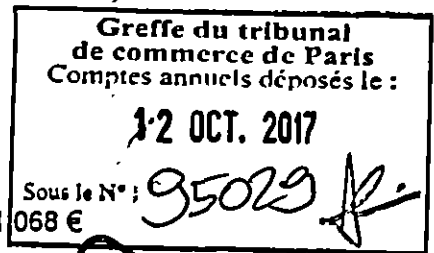
N° SIREN : 440072643

DENOMINATION : 6-24 HOLDING

ADRESSE : 68 rue Pierre Charron 75008 Paris

MILLESIME : 2016

.

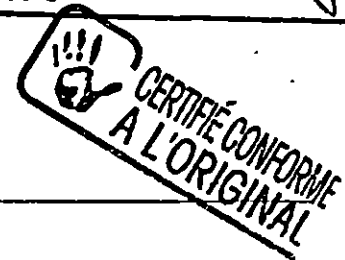


6-24 Holding

Société par actions simplifiée au capital de 11 068 €

68 rue Pierre Charron – 75008 Paris

440.072.643 R.C.S. Paris



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 05 2017

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir constaté que le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 341 208,45 € approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée dans le rapport de gestion et décide en conséquence :

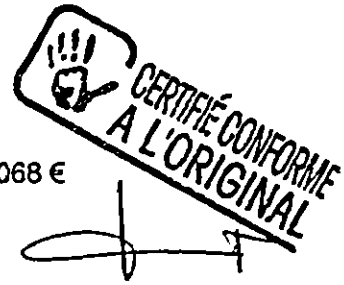
- d'affecter 106,80 € à la réserve légale pour la porter à son taux maximum de 10 % du capital social soit 1 106,80€
- de verser un dividende de 25 € par action, soit 276 700 euros
- et d'affecter le solde soit 64 402 euros au compte « Report à nouveau » lequel sera ainsi porté de 2 489 764 € à 2 554 166 €.

En outre, l'Assemblée Générale déclare pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme le 30.5.17

6-24 Holding
Société par actions simplifiée au capital de 11.068 €
68 rue Pierre Charron – 75008 Paris
440.072.643 R.C.S. Paris



**Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 mai, à 10 heures, Au siège social, à Paris

Les associés de la société par actions simplifiée 6-24 Holding (la « Société »), au capital de 11.068 €, divisé en 11 068 (onze mille soixante-huit) actions de un euro (1€) chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du président

Sont présents :

M. Michel Dumont Propriétaire de six mille sept cents actions, ci :	6 700 actions
Mme Carole Dumont Propriétaire de trois mille trois cents actions, ci :	3 300 actions
Melle Alexandra Dumont Propriétaire de quarante-huit actions, ci :	48 actions
M. Aymeric Dumont, mineur Propriétaire de quarante-huit actions, ci : Représenté par Carole Dumont	48 actions

Représentés :

Mme Gisèle Raser ou M. Robert Raser Propriétaire de cent actions, ci :	100 actions
M. Serge Dumont Propriétaire de cinq cent quatre-vingt-douze actions, ci :	592 actions
Mme Marguerite Christiane Lebichot-Walhor Propriétaire de deux cent quarante-huit actions, ci :	248 actions

Absents non représentés :

M. Florian Dumont Propriétaire de trente-six actions, ci :	32 actions
--	------------

Total : 11 068 actions

A AD

La majorité des associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Claude Foulon, commissaire aux comptes, société FITECO, est également présent.

Monsieur Eric Bedetti, co-commissaire aux comptes titulaire, est absent et excusé.

Mme Carole Dumont, préside la réunion en sa qualité de directrice générale.

La directrice générale rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes annuels 2016 et des charges non déductibles ;
- Rapport de gestion du Président et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat 2016;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Rémunération du directeur général

La Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence signée des membres du bureau ;
- Le texte des résolutions proposées ;

La Présidente déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été mis à la disposition des associés dans le délai prévu par les statuts.

La collectivité des associés, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion qui lui a été présenté et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils résultent des documents qui lui sont soumis.

L'Assemblée Générale approuve également les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, lesquelles s'élèvent à un montant global de 68 634 € ainsi que l'impôt sur les sociétés y afférent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus au président et au directeur général

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Michel Dumont en sa qualité de Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

L'Assemblée Générale approuve également les actes de gestion accomplis par Madame Carole Dumont en sa qualité de Directeur Général au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir constaté que le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 341 208,45 € approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée dans le rapport de gestion et décide en conséquence :

- d'affecter 106,80 € à la réserve légale pour la porter à son taux maximum de 10 % du capital social soit 1 106,80€
- de verser un dividende de 25 € par action, soit 276 700 euros
- et d'affecter le solde soit 64 402 euros au compte « Report à nouveau » lequel sera ainsi porté de 2 489 764 € à 2 554 168 €.

En outre, l'Assemblée Générale déclare pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'il n'y a pas de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Rémunération du directeur général

La collectivité des associés, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide que Madame Carole Dumont percevra à compter du 1^{er} juin 2017, au titre de son mandat de Directeur Général, une rémunération brute annuelle fixe d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros bruts (90.000 €), soit une rémunération brute mensuelle de vingt (7.500 €) pour 80 % de son temps de travail.

De plus, Carole Dumont continuera à bénéficier des mêmes garanties de prévoyance, de frais de santé et de retraite que les cadres de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Carole Dumont ne prenant pas part au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

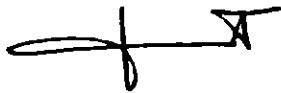
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'ensemble des membres présents, après lecture.



Carole Dumont



Alexandra Dumont

6-24 HOLDING SA
Société par Actions Simplifiée au capital de 11.068 €
Siège social : 68, rue Pierre Charron – 75008 Paris
440 072 643 RCS Paris



Rapport du président
à l'Assemblée Générale ordinaire
du 30 mai 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

La société 6-24 Holding a poursuivi son rôle de holding animatrice du Groupe, générant des management fees d'un montant de 5 093 K€ ;

6-24 Holding a mis en place un avenant à son contrat de Prêt auprès de la banque Palatine, augmentant celui-ci d'une valeur nominale de 1 440 000 €. Cet avenant a été conclu dans le but de racheter des titres 624 LBI International à certains actionnaires minoritaires, renforçant la participation de 6-24 Holding de 82.54 % à 91.17 % du capital.

Parallèlement la société a cédé 80 actions pour un montant de 88 000€.

D'autre part, et dans un souci de poursuite de la simplification de l'organigramme du Groupe, une succession de fusion a été réalisée entre le Bronze Industriel et ses filiales :

- CLAL France, acquise en mars 2016, fusionnée en juillet 2016
- Inoforges, fusionnée en juillet 2016
- Forges de Custines et de Tré-Château, fusionnée en novembre 2016.

A l'issue de ces fusions, le Bronze Industriel est devenu Lebronze alloys.
Le nombre de salariés de 624 Holding est passé de 18 à 20 salariés.

4

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Un contrôle URSSAF portant sur les années 2014 et 2015 a généré un redressement de 14 K€ qui a été intégré en provision dans les comptes.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le groupe Lebronze alloys piloté par 6-24 Holding se développe, ce qui permet d'envisager un volume d'activité similaire pour notre holding animatrice en 2017.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs hors FNP.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

< 30j	N-1	de 30 à 60j	N-1	> 60j	Total N	N-1
115 730 €	171 023 €	5 664 €	24 286 €	39 265 €	160 659 €	244 054 €

Les dettes hors factures non parvenues à l'égard des fournisseurs sont de 109 570 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Filiales	% participation	Capitaux propres en euros	Résultats dernier exercice en euros	Chiffre d'affaires en euros
624 LBI International	91,17%	1 733 677 €	251 933 €	- €

Prises de participation ou prises de contrôle

La société a augmenté sa participation dans 624 LBI International, par l'acquisition nette de 1 105 actions, ce qui porte son pourcentage de contrôle de 82,54 % à 91,17%.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 248 K€ contre 5 603 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 350 K€ euros contre 1 836 K€ euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 86 K€ contre 68 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires, cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3 549 K€ contre 3 378 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 18 K€ contre 14 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5 002 K€ contre 5 297 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 268 K€ contre 238 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 146 K€ (389 K€ pour l'exercice précédent), il s'établit à 414 K€ contre 627 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 8 K€ contre - 24 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 81 K€ contre 65 K€ pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 341 K€ contre un bénéfice de 539 K€ pour l'exercice précédent, soit une variation de - 63 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 341 208 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 341 208,45 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur : 2 489 764,00 euros

Pour former un bénéfice distribuable de : 2 830 972,00 euros

Ce montant est réparti comme suit :

- Une affectation à la réserve légale d'un montant de : 106,80 euros
- Un dividende de 25 € par actions, soit un total de : 276 700,00 euros
- Un "report à nouveau" qui s'élève ainsi à : 2 554 165,65 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 118 291,45 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

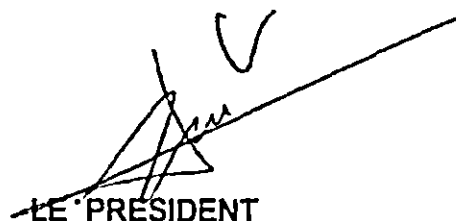
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts sont de 68 634 €.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Paris,
Le 31 mars 2017


LE PRESIDENT

Eric BEDETTI
13, rue Claude Decaen
75012 PARIS

FITECO
25, avenue de l'Europe
92312 SEVRES CEDEX



SAS "6-24 HOLDING"

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

SAS "6-24 HOLDING"
Société par Actions Simplifiée
au capital de 11.068 €
68, rue Pierre Charron
75008 PARIS

SAS "6-24 HOLDING"
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS "6-24 HOLDING", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de Participation

Les titres de participation dont le montant figurant au bilan, au 31 décembre 2016, s'établit à 4 737 664 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés si nécessaire, sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Principes, règles et méthodes comptables ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations et, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

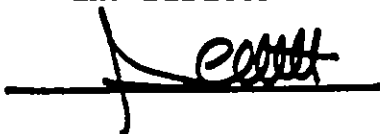
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Sèvres, le 23 mai 2017

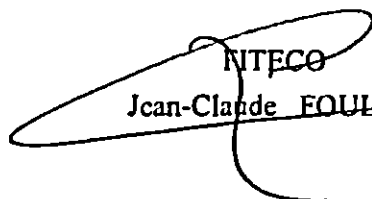
Les Commissaires aux comptes

Eric BEDETTI



NTECO

Jean-Claude FOULON



Bilan

Données en K euro	Clôture	Ouverture
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles	1 274	1 274
Immobilisations corporelles	55	53
Immobilisations financières	4 801	3 468
Actif Immobilisé	6 130	4 795
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	1 672	1 649
Autres créances et comptes de régularisation	233	305
Valeurs mobilières de placement	299	299
Disponibilités	79	88
Actif circulant	2 282	2 341
Total Actif	8 412	7 136
Capital	11	11
Primes liées au capital	402	402
Réserves	2 641	2 102
Résultat net	341	539
Capitaux propres	3 395	3 054
Provisions		
Dettes financières	2 940	2 277
Fournisseurs et comptes rattachés	270	316
Autres dettes et comptes de régularisation	1 808	1 488
Dettes	5 017	4 082
Total Passif	8 412	7 136

Compte de résultat

Données en K euro	2016	2015
Chiffre d'affaires	5 248	5 507
Autres produits d'exploitation	22	28
Produits d'exploitation	5 271	5 535
Achats consommés		
Charges externes	(1 350)	(1 836)
Impôts et taxes	(88)	(88)
Charges de personnel	(3 549)	(3 378)
Dotations amortissements provisions	(18)	(14)
Charges d'exploitation	(5 002)	(5 297)
Résultat d'exploitation	269	238
Produits financiers	233	491
Charges financières	(88)	(102)
Résultat financier	146	389
Opérations en commun		
Résultat courant avant impôt	414	627
Produits exceptionnels	96	5
Charges exceptionnelles	(88)	(28)
Résultat exceptionnel	8	(24)
Impôts sur les résultats	(81)	(65)
Résultat net	341	539

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 411 701€, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaire est de 5 248 378€ et dégagant un bénéfice de 341 201€.

Présentation du groupe et évolution

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, La société 6-24 Holding a poursuivi son rôle de holding animatrice du Groupe, générant des management fees d'un montant de 5 093 K€ ;

Faits marquants de l'exercice

6-24 Holding a mis en place un avenant à son contrat de Prêt auprès de la banque Palatine, augmentant celui-ci d'une valeur nominal de 1 440 000 €. Cet avenant a été conclu dans le but de racheter des titres 624 LBI International à certains actionnaires minoritaires, renforçant la participation de 6-24 Holding de 82.54 % à 91.2 % du capital.

Parallèlement la société a cédé 80 actions pour un montant de 88 000€.

D'autre part, et dans un souci de poursuite de la simplification de l'organigramme du Groupe, une succession de fusion a été réalisé entre le Bronze Industriel et ses filiales :

- CLAL France, acquise en mars 2016, fusionnée en juillet 2016
- Inoforges, fusionnée en juillet 2016
- Forges de Custines et de Trie-Château, fusionnée en novembre 2016.

A l'issue de ces fusions, le Bronze Industriel est devenu Lebronze alloys.

Le nombre de salariés de 624 Holding est passé de 18 à 20 salariés.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Début 2017, 6-24 Holding a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur les exercices 2014 et 2015. La notification est parvenue en mars 2017 et porte sur un redressement d'un montant de 13.7 K€ ; ce montant a été provisionné dans les comptes.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

- Le groupe applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de recherches et développement à l'actif. Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :
 - La faisabilité technique en vue de sa mise en vente;
 - L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre
 - Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation;
 - L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs;
 - La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente;
 - Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.
 - Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en Brevets, marques, droits et valeurs similaires.
 - Ce poste est constitué des dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition
 - Les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de leur utilisation par les entreprises : 2 à 10 ans
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Constructions	20 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Stocks

Néant.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en comptes de régularisation.

Contrats de location financement

Le groupe applique la méthode préférentielle prévue dans le règlement 99-02 (paragraphe 300) du comité de la réglementation comptable. Les contrats de location financement dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Comptabilisation des instruments financiers

Néant.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Notes annexes sur les postes du bilan

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les malis techniques correspondant aux plus-values latentes des titres 624 LBI International font l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de l'article 745-7 du règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014. »

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Données en Keuro	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences				
Droit au bail				
Fonds commercial	1 274	1 274		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes s/imm. incorp.				
Immobilisations incorporelles	1 274	1 274		
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel & outillage				
Autres immobilisations corporelles	76	96	20	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes s/imm. corp.				
Immobilisations corporelles	76	96	20	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 350	1 371	20	

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Données en Keuro	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)
Amortissements des frais d'établissement				
Amortissements des frais de développement				
Amortissements concessions, brevets & droits similaires				
Amortissements droit au bail				
Amortissements fonds commercial				
Amortissements des autres immos incorp.				
Immobilisations incorporelles				
Amort. sur agencements et aménagements de terrains				
Amortissements des constructions				
Amortissements des constructions sur sol d'autrui				
Amortissements install tech. matériel & outill.				
Amortissements des autres immobilisations corp.	(23)	(42)	(18)	
Immobilisations corporelles	(23)	(42)	(18)	
Immobilisations corporelles et incorporelles	(23)	(42)	(18)	

La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Données en Keuro	Immobilisations Incorporelles	Amortissements des Immobilisations Incorporelles	Dépréciations des Immobilisations Incorporelles	Valeur nette
Ouverture	1 274			1 274
Augmentation (Inv, Emp)				
Dotation				
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Clôture	1 274			1 274

	Immobilisations corporelles	Amortissements des Immobilisations corporelles	Dépréciations des Immobilisations corporelles	Valeur nette
Ouverture	78	(23)		53
Augmentation (Inv, Emp)	20			20
Dotation		(18)		(18)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Clôture	96	(42)		55

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent principalement à des aménagements des locaux de la Société et à des achats de matériels informatiques.

2. Immobilisations financières

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Données en Keuro	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Titres de participation	3 404	4 738	1 422	(88)
Dividendes à recevoir				
Créances rattachées à des participations - part > 1 an				
Titres immobilisés (courants)				
Prêts				
Dépôts et cautions versés	64	63	5	(6)
Autres créances immobilisées				
Immobilisations financières	3 468	4 801	1 427	(94)
Titres mis en équivalence				
Actifs financiers	3 468	4 801	1 427	(94)

En 2016, la société a racheté à quelques minoritaires de 624LBI International un total de 1 185 actions pour un montant de 1 422 000€. Pour financer cette acquisition, la Société a renégocié le prêt bancaire avec la Palatine.

Parallèlement la société a cédé 80 actions pour un montant de 68 000€.

Il n'y a pas de provisions sur les immobilisations financières

3. Stocks et en-cours

6-24 Holding n'a pas de stocks de marchandises.

4. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Données en K euro	Brut	Dépréciat.	Clôture	Brut	Dépréciat.	Ouverture
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés - part > 1 an						
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	1 672		1 672	1 649		1 649
Clients et comptes rattachés	1 672		1 672	1 649		1 649
Créances sur personnel & org. sociaux - part > 1 an	13		13	9		9
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an						
Créances fiscales hors IS - part > 1 an						
Créances fiscales hors IS - part < 1 an	42		42	67		67
Etat, Impôt sur les bénéfices - part > 1 an						
Etat, Impôt sur les bénéfices - part < 1 an				58		58
Créances sur cessions d'actifs - part > 1 an						
Créances sur cessions d'actifs - part < 1 an						
Autres créances - part > 1 an	54		54	47		47
Autres créances - part < 1 an						
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)						
Intérêts courus sur créances						
Charges constatées d'avance - part > 1 an						
Charges constatées d'avance - part < 1 an	124		124	124		124
Autres créances et comptes de régularisation	233		233	305		305
Total	1 905		1 905	1 954		1 954

5. Trésorerie nette

Données en Keuro	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		
Disponibilités	88	79
Trésorerie active	88	79
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Trésorerie passive		
Trésorerie à court terme	88	79
VMP - Autres placements	299	299
Intérêts courus non échus s/ VMP		
Placements à court terme	299	299
Actions propres		
Concours bancaires (dettes)		
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive assimilée une dette		
Trésorerie à long terme	299	299
Trésorerie nette	387	377

6. Variation des capitaux propres

Le capital social de la Société est composé de 11 068 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Données en Keuro	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion	Résultat net	Capitaux propres	Intérêts minoritaires
31 décembre 2015	11	402	2 102			539	3 054	
Affectation du résultat N-1			539			(539)		
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						341		
Autres augmentations, diminutions								
Reclass, restruct., chang. de méth.								
Ecart de conv. - Effet de change								
Variations de périmètre								
Autres								341
31 décembre 2016	11	402	2 641			341	3 395	

7. Provisions

La Société n'a pas de provisions pour risques et charges.

Données en Keuro	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Emprunts obligataires - part > 1 an				
Emprunts obligataires - part < 1 an				
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 000	2 940	1 440	(500)
Dépôts et cautionnements reçus				
Emission titres part. & avances de l'Etat - part > 1 an				
Emission titres part. & av. de l'Etat - part < 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an				
Intérêts courus sur emprunts				
Dettes rattachées à des participations				
Concours bancaires (trésorerie passive)				
Concours bancaires (dettes)				
Intérêts courus non échus - passif				
Dettes financières	2 000	2 940	1 440	(500)

8. Dettes financières

Un avenant complémentaire à l'emprunt Palatine a été négocié en 2016 pour l'acquisition des titres 624LBI International.

Les dettes financières se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Données en Keuro	Clôture	< 1 an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires - part > 1 an				
Emprunts obligataires - part < 1 an				
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 940	500	2 000	440
Dépôts et cautionnements reçus				
Emission titres part. & avances de l'Etat - part > 1 an				
Emission titres part. & av. de l'Etat - part < 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an				
Intérêts courus sur emprunts				
Dettes rattachées à des participations				
Concours bancaires (trésorerie passive)				
Concours bancaires (dettes)				
Intérêts courus non échus - passif				
Dettes financières	2 940	500	2 000	440

9. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Données en K euro	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs - part > 1 an		
Dettes fournisseurs - part < 1 an	316	270
Avances, acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	316	270
Dettes sociales - part > 1 an		
Dettes sociales - part < 1 an	655	1 268
Dettes fiscales (hors IS) - part > 1 an		
Dettes fiscales (hors IS) - part < 1 an	365	311
Etat - impôts sur les bénéfices - part > 1 an		
Etat - impôts sur les bénéfices - part < 1 an		10
Comptes courants - passif - part > 1 an		
Comptes courants groupe - part < 1 an	277	
Dettes s/ acquis. d'actifs - part > 1 an		
Dettes s/ acquis. d'actifs - part < 1 an		
Dividendes à payer		
Autres dettes - part > 1 an		
Autres dettes - part < 1 an	269	219
Charges à payer (Quote part pertes SNC)		
Intérêts courus sur dettes		
Compte de liaison passif		
Produits constatés d'avance - part > 1 an		
Produits constatés d'avance - part < 1 an		
Autres dettes et comptes de régularisation	1 768	1 806
Total	2 063	2 076

Le passif circulant se décompose par nature et par échéance comme suit :

Données en Keuro	Clôture	< 1 an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs - part > 1 an				
Dettes fournisseurs - part < 1 an	270	270		
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	270	270		
Dettes sociales - part > 1 an				
Dettes sociales - part < 1 an	1 266	1 266		
Dettes fiscales (hors IS) - part > 1 an				
Dettes fiscales (hors IS) - part < 1 an	311	311		
Dettes liées à l'intégration fiscale				
Etat - impôts sur les bénéfices - part > 1 an				
Etat - impôts sur les bénéfices - part < 1 an	10	10		
Autres dettes - part > 1 an				
Autres dettes - part < 1 an	219	219		
Charges à payer (Quote part pertes SNC)				
Intérêts courus sur dettes				
Autres dettes et comptes de régularisation	1 806	1 806		
Total	2 077	2 077		

10. Produits à recevoir, Charges à payer et Charges Constatées d'Avance

Données en Keuro	Ouverture	Clôture
Clients et Comptes Rattachés	7	
Total des produits à recevoir inclus au Bilan	7	
Emprunts et Dettes Financières	4	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	69	110
Dettes Fiscales et Sociales	705	1 115
Total des produits à recevoir inclus au Bilan	778	1 225
Charges d'exploitation	124	124
Total des charges d'exploitation	124	124

11.Éléments relevant de plusieurs postes du Bilan

montant en K€	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou
Postes du Bilan	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	créances représentées par un effet de commerce
Participations		4 738	
Créances Clients	1 447	38	
Autres Créances			
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés			

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

12. Résultat financier

Données en Keuro	2016	2015
Dividendes des autres participations		
Dividendes des participations consolidées	233	489
Revenus des créances rattachées à des participations		
Incidence de juste valeur (produits)		2
Produits financiers	233	491
Charges d'intérêts	(88)	(75)
Pertes sur créances financières et VMP		
Dotations pour dépréciation titres - groupe		
Charges financières	(88)	(75)

13. Résultat exceptionnel

Données en Keuro	2016	2015
Produits de cession de titres	96	5
Produits de cession d'autres élém. actif		
Transfert de charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	96	5
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
Charges excep. sur exercices antérieurs		(26)
VNC des immo. corp. cédées		
VNC des titres cédés	(88)	(2)
+/- valeur de consolidation		
VNC d'autres éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Charges de fusion		(27)
Charges exceptionnelles	(88)	(55)

Autres Informations

14. Effectifs

La Société emploie 20 salariés au 31.12.2016

15. CICE

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 5 827€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en déduction de l'IS dû.

Le CICE 2015 d'un montant de 9081€ a permis de reconstituer notre fond de roulement

16. Engagements hors-bilan

Les engagements Hors Bilan de la Société sont :

- Nantissement de parts sociales
- 309 411€ de nantissement Assurance Vie

17. Engagements en matière de pensions et de retraites

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes sociaux de l'exercice 2016.

Les comptes consolidés de la Société intègrent en revanche une provision d'indemnités de départ à la retraite.

Ces engagements ont été déterminés en tenant compte des indemnités prévues par la convention collective, d'un taux d'actualisation, du taux de rotation du personnel (démission/effectif permanent), des probabilités de survie issue des tables de mortalité INSEE.

Hypothèses retenues :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
 - Taux de turn-over par tranche d'âge et catégories professionnelles
 - Taux d'actualisation : Taux des IBoxx au 31/12/2016 : 1.31% (source Towers Watson).
 - Taux de progression des salaires : 1.5%
 - Taux d'évolution des salaires par catégories professionnelles
 - Taux des charges patronales par catégories professionnelles
- La table de mortalité « 2003-2005 » de l'INSEE a été utilisée.

- Méthode utilisée :

Pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, la méthode des unités de crédit projetées, conforme à la norme IAS19 a été appliquée.

Les indemnités dues au 31/12/2016 seraient de 192 K€